Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 057-245700695-20260916-D2026_139_SI-AR

CCCE

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-139

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2629THEB « Travaux d'aménagement au sein de l'Hôtel des entreprises à Hettange-Grande - lot n° 4 : Plâtrerie », notifié le 1er juin 2026, passé avec l'entreprise SAS SEE LAUER à 57310 GUENANGE, pour un montant de 35 859,60 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 ayant pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant du marché,

Vu que l'avenant n° 1 constitue une modification de faible montant conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la commande publique, le montant de la modification étant inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 1 au présent marché est conclu avec la société SAS SEE LAUER à 57310 GUENANGE, dans le but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché, soit pour un montant de 1 792,00 € H.T. (+ 5,00 %). Le montant total du marché après avenant n° 1 est donc porté à la somme de 37 651,60 € H.T., soit 45 181,92 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 16 septembre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président